



## **Emerald Health Therapeutics fait l'acquisition d'un producteur de cannabis autorisé au Québec**

### **La nouvelle division d'Emerald, l'un des six producteurs autorisés au Québec, augmente sa capacité de culture intérieure d'environ 10 000 kg par année**

Victoria, C.-B., le 2 mai 2018 – Emerald Health Therapeutics, Inc. (« Emerald ») (TSXV : EMH; OTCQX : EMHTF; Francfort : à déterminer) a annoncé aujourd'hui l'acquisition (l'« acquisition ») de tous les titres émis et en circulation de 8611165 Canada Inc., un producteur autorisé en vertu du Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales (le RACFM) établi à Saint-Eustache, Québec, et de son entreprise affiliée, 9353-8460 Québec Inc. (collectivement, « Agro-Biotech »). Les actifs d'Agro-Biotech comprennent un permis de culture de Santé Canada, un terrain et un établissement spécialement conçu de 75 000 pi<sup>2</sup>. L'acquisition renforce les ressources de cette jeune entreprise locale pour fournir aux consommateurs québécois des produits de cannabis de haute qualité dans le marché légalisé des adultes, et renforce la capacité d'Emerald à commercialiser dans l'est du Canada et dans l'ensemble du pays.

Cet établissement de culture hydroponique intérieure, qui dispose d'un approvisionnement abordable en énergie et en eau, permettra une production à haut rendement des variétés uniques de cannabis d'Emerald, dont plusieurs sont actuellement cultivées dans les installations d'Agro-Biotech. La vaste expérience en culture du cannabis d'Agro-Biotech complète les efforts d'Emerald en matière de développement de produit en aval, appuyé par une forte expertise en recherche et développement dans le secteur pharmaceutique et en développement clinique et une vaste expérience en marketing de produits de consommation courante et de boissons alcoolisées.

Agro-Biotech a construit 20 000 pi<sup>2</sup> de cette installation et prévoit consacrer 50 000 pi<sup>2</sup> à la culture de cannabis intérieur d'ici la fin de l'année. Emerald a l'intention de respecter les exigences d'un permis de vente du RACFM pour cette installation avant la fin du mois d'août. Cette établissement devrait avoir une capacité de production de 3 000 kg de cannabis en 2018 et avoir une capacité de production dépassant 10 000 kg après la fin de la construction d'ici la fin de l'année.

En attente de la légalisation du cannabis à usage récréatif au Canada, l'acquisition d'Agro-Biotech par Emerald élargit sa capacité à répondre à la demande accrue des consommateurs à la deuxième moitié de 2018. Emerald rénove actuellement la serre de 1,1 M pi<sup>2</sup> qu'elle détient à 50 % à Delta, Colombie-Britannique. Dotée d'un permis de culture, cette serre devrait atteindre une capacité de production de plus de 46 000 kg d'ici 2019 et de plus de 75 000 kg une fois que l'installation atteindra sa pleine capacité de production. Emerald construit également un établissement hybride de culture du cannabis intérieure et en serre d'une superficie de 500 000 pi<sup>2</sup> dans la région métropolitaine de Vancouver.

« Au nom de toute l'équipe, je tiens à remercier la ville de Saint-Eustache pour son soutien et son accueil. Nous sommes ravis d'avoir l'occasion de créer des emplois dans la région et de stimuler l'économie locale, » affirme Avtar Dhillon, M.D., chef de la direction d'Emerald. « Grâce à la disponibilité d'électricité et d'eau à un prix abordable dans la ville et au Québec, nous pourrions produire du cannabis unique, de qualité supérieure à très faible coût. C'est un grand plaisir pour

nous d'établir notre présence au Québec. Nous pourrions ainsi mieux répondre à la demande des clients dans cette province et au-delà. »

« Agro-Biotech est l'un de seulement six producteurs autorisés au Québec, la deuxième plus grande province canadienne, dont la population dépasse 8,4 millions. L'ensemble de notre équipe d'experts talentueux cumule plus de 60 années d'expérience de la culture du cannabis, et une vaste expérience en horticulture », explique Yan Dignard, président et responsable d'Agro-Biotech. « Nous avons conclu cet accord car nous respectons les capacités d'Emerald et ce sera un honneur de travailler avec leur équipe pour mettre en place une gamme de produits de cannabis robuste et distinctive au Québec et au Canada. »

D'après les dispositions de l'acquisition, Emerald paiera un montant total de 90 M\$ aux actionnaires d'Agro-Biotech : une moitié en argent et une moitié en actions. La moitié du montant en argent a été versée lors de la conclusion de l'acquisition et le reste sera payable le 1er mai 2019. Toutes les actions ont été émises au moment de l'acquisition, toutefois, la moitié d'entre elles seront déposées entre les mains d'un tiers jusqu'au 1er mai 2019, conformément à une convention de blocage de titres.

### **À propos d'Emerald Health Therapeutics, Inc.**

Emerald Health Therapeutics (TSXV : EMH; OTCQX : EMHTF; Francfort : à déterminer) est un producteur autorisé en vertu du Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales qui vend du cannabis séché et de l'huile de cannabis pour un usage médical. En prévision de la légalisation de l'utilisation du cannabis par les adultes sur le marché canadien à compter de 2018, l'entreprise a mis en place une serre de 500 000 pi<sup>2</sup> dans la région métropolitaine de Vancouver. Emerald détient 50 % d'une coentreprise avec Village Farms International Inc., qui convertit une serre de 1,1 M pi<sup>2</sup> de Delta, Colombie-Britannique, pour la culture du cannabis. L'équipe d'Emerald possède une grande expérience en sciences de la vie, en développement de produits et en agroentreprise. Emerald Health Therapeutics fait partie du [groupe Emerald Health](#), qui renferme plusieurs entreprises axées sur le développement du cannabis et de produits cannabinoïdes pouvant améliorer la santé et le bien-être.

Pour plus d'information, visitez le site [www.emeraldhealth.ca](http://www.emeraldhealth.ca) ou communiquez avec :

Rob Hill, directeur financier  
1 800 757-3536 poste 5

Ray Lagace, directeur des relations avec les investisseurs  
1 800 757-3536 poste 5  
[invest@emeraldhealth.ca](mailto:invest@emeraldhealth.ca)

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (conformément à la définition de ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) rejettent toute responsabilité quant au bien-fondé ou à l'exactitude de ce communiqué.

*Avertissement concernant les déclarations prospectives : Certaines déclarations effectuées dans ce communiqué de presse ne constituent pas des faits historiques, mais plutôt des déclarations prospectives pouvant faire l'objet de risques importants, d'incertitudes et de présomptions générales et spécifiques. Il est donc possible que les résultats ou les événements réels soient considérablement différents des attentes exprimées de façon explicite ou non dans ces déclarations. Parmi les déclarations visées, on compte la légalisation du cannabis non médicinal, la capacité de*

*production de diverses installations, l'expansion des installations, l'obtention d'une licence de vente pour l'installation à Saint-Eustache et l'anticipation des coûts de production. .*

*Nous ne pouvons garantir la réalisation de toute déclaration prospective, et les lecteurs ne doivent pas se fier uniquement à celles-ci. Les déclarations prospectives présentent des risques et des incertitudes relatives notamment au défaut d'obtenir les approbations réglementaires ou le financement nécessaire, aux résultats des activités de vente et de production, aux résultats des recherches scientifiques, aux changements dans la réglementation, à la disponibilité des produits, aux changements des prix et des coûts des intrants, à la demande de travail, à la demande pour les produits ainsi qu'aux facteurs de risque décrits dans la notice annuelle et dans d'autres documents réglementaires de l'entreprise. Les déclarations prospectives énoncées dans le présent communiqué de presse représentent nos attentes en date de la publication. Les déclarations prospectives sont présentées afin de fournir des renseignements sur les attentes et les plans actuels de la direction, et pour permettre aux investisseurs et aux autres intervenants de mieux comprendre nos intentions quant à notre environnement opérationnel. Il est à noter que ces renseignements pourraient ne pas être adaptés à d'autres fins. L'entreprise n'est aucunement tenue de mettre à jour ou de réviser les déclarations en fonction de nouvelles circonstances ou d'événements inattendus le cas échéant, sauf si la loi l'exige.*